



HAL
open science

Les filles consacrées des marchands assyriens

Cécile Michel

► **To cite this version:**

Cécile Michel. Les filles consacrées des marchands assyriens. *Topoi Orient Occident. Supplément*, 2009, 10, pp.145-163. halshs-00644209

HAL Id: halshs-00644209

<https://shs.hal.science/halshs-00644209>

Submitted on 23 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES FILLES CONSACRÉES DES MARCHANDS ASSYRIENS

Les archives privées des marchands de Kaniš (xix^e s. av. J.-C.), exploitées avant tout pour leurs données commerciales, offrent beaucoup d'informations sur les aspects sociaux et la vie quotidienne¹. Outre le recours aux noms divins dans l'onomastique, ces sources reflètent la mentalité religieuse de la population assyrienne d'Aššur et des comptoirs de commerce d'Asie Mineure, non pas dans la pratique quotidienne, pour laquelle nous n'avons pas de témoignage écrit, mais lorsqu'un fait inhabituel intervient : comportement inadéquat, maladie, fraude, anomalie²... On s'adresse volontiers aux dieux ; le premier invoqué, Aššur, peut être accompagné d'autres divinités, Amurram, Ilabrat et Ištar, parfois qualifiées de dieux personnels³.

Les femmes des marchands, demeurées à Aššur, ont produit une correspondance tout à fait exceptionnelle qui les dépeint comme de véritables chefs de famille en l'absence de leurs maris, prenant le destin de leurs filles en main. Leurs lettres donnent un aperçu de leurs croyances religieuses. Dans ce cadre, elles consultent des femmes pratiquant des métiers liés à la divination. Toutefois les principales attestations de femmes dotées d'un titre religieux concernent les filles de marchands consacrées à une divinité. Après en avoir dressé l'inventaire, nous examinerons leurs activités, leurs acquis et leur situation au sein de la famille et dans la société.

-
1. Cet article est le second d'une série de trois, issus des communications présentées au cours des journées d'études de Lyon, Paris et Nanterre. Pour une présentation des sources, voir dans ce volume, le premier de ces trois articles consacré aux femmes et ancêtres (MICHEL 2009a) ; le troisième article porte sur les relations des femmes de marchands à l'écrit (MICHEL 2009b).
 2. GARELLI 1962.
 3. HIRSCH 1972, KRYSZAT 1995, 2003 et 2006a.

Femmes et religion à l'époque paléo-assyrienne

Le ton de la correspondance féminine paléo-assyrienne est bien sûr avant tout celui de femmes d'affaires, mais au-delà des informations données sur le quotidien et d'un échange normal de nouvelles, leurs lettres mettent en avant les aspects moraux et religieux.

Les préoccupations religieuses des femmes

Cette correspondance témoigne d'un profond attachement aux divinités et aux esprits des ancêtres⁴. Les préoccupations religieuses de ces femmes concernent ainsi les offrandes aux temples sous forme d'argent, d'or ou de parures et emblèmes, les hommages rendus aux divinités, la piété des hommes de la famille et la consécration des filles au dieu Aššur ; elles prennent les divinités à témoin et rappellent aux hommes leurs devoirs religieux⁵. Elles attribuent la maladie de leurs proches à des punitions divines, conséquences d'affaires malhonnêtes ou encore à des négligences vis-à-vis des dieux. Leurs lettres sont aussi remplies d'allusions aux démons et esprits des morts qui les terrifient.

L'éducation morale et religieuse se faisant à la maison, elle est vraisemblablement laissée aux femmes, seules à la tête de leur maisonnée à Aššur ; elles tâchent d'inculquer à leurs enfants le sens des valeurs. Une fois les jeunes garçons devenus hommes, elles continuent de leur donner des conseils pour préserver l'harmonie de la famille, et elles n'hésitent pas à user de la sensibilité religieuse de leurs compagnons envers le dieu Aššur pour réclamer leur retour au foyer.

Un bel exemple de piété religieuse est ainsi donné par les lettres de Tarām-Kūbi adressées à son époux⁶. On y apprend les différents dons aux dieux auxquels elle participe : offrandes votives et emblème remis lors de la collecte du temple, ceinture en guise d'offrande votive pour le dieu Amurru. Respectant la dévotion particulière de son époux pour Amurru, elle invoque l'amour du dieu Aššur pour réclamer sa présence à ses côtés.

La communauté assyrienne de Kaniš est majoritairement masculine, composée surtout de marchands ; quelques femmes venues d'Aššur ont accompagné leurs maris ou se sont mariées sur place avec des autochtones. Leur implication dans la vie religieuse n'est que très rarement documentée. En revanche, les attestations de femmes dans la vie publique à Aššur semblent se concentrer

4. MICHEL 2009a.

5. STOL 1995, p. 139-140, note, sur les sceaux-cylindres, le rôle d'intercession des épouses auprès des divinités.

6. MATOUŠ 1982, MICHEL 1991, p. 85-87 et KRYSZAT 2006a.

dans la sphère religieuse ⁷ ; plusieurs métiers liés à la religion se déclinent ainsi au féminin : oniromanciennes (*šā'iltum*), devineresses (*bārītum*), femmes consacrées (*gubabtum*, *qadištum*). Leur existence est connue de manière indirecte par les archives de Kaniš ; en effet, très peu d'archives privées paléo-assyriennes ont été découvertes à Aššur, lieu principal de résidence des femmes consacrées à la divinité homonyme, et, pour cette période, nous ne disposons pas de sources en provenance de sanctuaires.

Les fonctions ou métiers féminins en relation avec la divination

Les femmes devins sont rares dans la documentation cunéiforme, mais elles existent dans la documentation hittite ; ce métier féminin est attesté dans une lettre adressée par deux femmes à un homme de leur famille qu'elles accusent de n'aimer que l'argent : « Ici (à Aššur), nous consultons les oniromanciennes, les devineresses et les esprits ; le dieu Aššur ne cesse de te prévenir : tu aimes (trop) l'argent et méprises ta vie ! Ne peux-tu faire plaisir au dieu Aššur dans la Ville (d'Aššur) ? S'il te plaît, dès que tu auras pris connaissance de (cette) lettre, viens, rends visite au dieu Aššur et sauve ta vie ! » ⁸. Ces devineresses, mentionnées ici au pluriel, sont donc consultées par deux femmes en même temps que des spécialistes féminines de l'interprétation des rêves et des esprits des morts. Le rêve prend le plus souvent un caractère symbolique incompréhensible pour le rêveur, son interprétation nécessite la consultation d'un spécialiste, toujours féminin dans la documentation paléo-assyrienne, l'oniromancienne. Celle-ci apparaît à plusieurs reprises, principalement dans la correspondance féminine. Une femme écrit à une autre : « Là-bas, interroge l'oniromancienne et envoie-moi tes instructions » ⁹. La consultation est requise en général pour résoudre un problème et connaître les conseils des dieux qui s'expriment par l'intermédiaire des songes. Suite à la maladie de deux jeunes femmes, Tarīš-mātum et Bēlātum interrogent les oniromanciennes sur les volontés divines ¹⁰ : « Les jeunes femmes de Puzur-Ištar et Ušur-ša-Aššur étaient malades et ont failli mourir ! Nous sommes allées voir les oniromanciennes et le dieu a dit ceci : “Ôtez leur immédiatement les offrandes votives” ». N'osant prendre une telle décision par elles-mêmes, elles écrivent alors aux hommes de la

7. DERCKSEN 2004, p. 238, fait la même remarque.

8. MICHEL 2001, n° 348 et 2008, HIRSCH 1972, p. 14-15 et pour ces métiers féminins, p. 72.

9. BIN 6 93, 20 = MICHEL 2001, n° 333 : lettre à Hattītum de Zikri-elka.

10. KTS 1 25a = MICHEL 2001, n° 325 : lettre à Pūšu-Kēn de de Tarīš-mātum et Bēlātum. Pour ce dossier, cf. MICHEL 2009a, notes 20 à 23.

famille pour connaître leur décision. Un autre document mentionnerait peut-être le paiement d'une oniromancienne âgée ¹¹.

Ces deux spécialistes de la divination inspirée, attestées surtout dans un milieu féminin et dans des contextes de la vie quotidienne contrairement à leurs homologues masculins, témoignent des croyances populaires. Leur pratique ne nécessite pas une éducation lettrée.

Les femmes consacrées

Les autres termes relevés dans la documentation de Kaniš et liés à l'activité de certaines femmes ont généralement été regroupés sous l'appellation « prêtresse ». Cette interprétation implique toutefois une fonction religieuse précise qui n'apparaît pas explicitement dans les textes ; il me semble donc préférable de parler de « femmes consacrées » ¹². Ces femmes sont généralement désignées par le mot *ugbabtum*, écrit le plus souvent sous la forme akkadienne *gubabtum*, occasionnellement *ugbabtum*, ou sous la forme sumérienne NIN.DINGIR ¹³. Plus rare, mais également traduit par « prêtresse » dans les dictionnaires, le terme *wa/uqqurtum* est ambigu ; en effet, dans

-
11. ATHE 57, 1-3 : 13 GÍN 15 ŠE KÙ.BABBAR, *ù UDU KI ši-ib-tim, ša-i-lá-at Kà-ni-iš* ; à moins qu'il ne s'agisse d'une vieille femme qui appartient au service de la déesse de Kaniš (*ša i-lá-at Kà-ni-iš*), cf. KRYSZAT 2006a, p. 105, 112.
12. Cette traduction est inspirée de la formulation : « mettre la fille sous la protection de la divinité », cf. ci-dessous.
13. Références aux *gu₅-ba-áb/ab-tim* : AKT 1 25, 7 = KTS 2 9, 7 ; AKT 3 103, 18 ; ATHE 8, 3 ; ATHE 24a, 12, 32, 35 ; ATHE 24b, 15 ; CCT 5 12a, 12 ; ICK 1 12b, 10, 13 ; Kt m/k 69, 32 = HECKER 2004a, p. 286-291 ; Prague I 558, 6 ; Kt n/k 1772, 8 = BAYRAM & ÇEÇEN 1996, p. 615, 633 ; Kt m/k 70, 25⁷ (communiqué par K. Hecker) ; Kt m/k 125, 13 (communiqué par K. Hecker) ; Kt 91/k 147, 27 (communiqué par K.R. Veenhof) ; Kt 91/k 161, 3 (communiqué par K.R. Veenhof) ; Kt 91/k 453, 12 (VEENHOF 2008, p. note 31) ; Kt 93/k 402, 12 (C. Michel) ; Kt 94/k 770, 25 = LARSEN s. p., n° 227 ; Kt 94/k 827, 25 (LARSEN s. p., n° 229) ; Kt 94/k 804, 15 (communiqué par M.T. Larsen) ; Kt 94/k 849, 27 = LARSEN s. p., n° 228 ; kt 94 k 1679, 16 (communiqué par M.T. Larsen) ; *gu₅-ba-áb-tum* : ATHE 24b, 25 ; 26 ; KTK 103, 5 et son enveloppe TC 1 93, 2⁷ ; Kt 91/k 148, 11 (communiqué par K.R. Veenhof) ; Kt 91/k 161, 16 (communiqué par K.R. Veenhof) ; Kt 91/k 377, 10 (communiqué par K.R. Veenhof) ; *gu₅-ba-áb-tám* : Kt m/k 1, 5 = HECKER 2004b, 54 ; kt 94/k 1311, 5 (communiqué par M.T. Larsen) ; kt 94 k 1746, 6 = LARSEN s. p., n° 3 ; *ug-ba-áb-tim* : TC 3 128B, 1 ; NIN.DINGIR : Prague I 542, 4 ; TC 1 79, 16 ; Kt m/k 2, 25 (communiqué par K. Hecker) ; Kt 91/k 421, 35 (communiqué par K.R. Veenhof) ; Kt 93/k 598, 12 (C. Michel). Sur le vocabulaire des femmes consacrées à l'époque paléo-babylonienne, cf. STOL 2000 et la contribution de L. Barberon dans le présent ouvrage (« Les documents d'archives des religieuses en Babylonie ancienne. Usage, transmission et conservation », p. 273-288).

certaines contextes, il semble devoir être interprété plutôt comme un nom propre ¹⁴. C'est le cas par exemple dans les lettres adressées par Waqqurtum à Buzāzu, le fils de Pūšu-kēn ¹⁵. Cette même Waqqurtum est attestée comme fille de Pūšu-kēn dans un texte qui mentionne également Ahaha ¹⁶, connue par ailleurs comme fille de ce marchand et *gubabtum*. Certains en ont conclu que *waqqurtum* devait être compris, dans ce document, comme renvoyant au titre religieux de cette femme ¹⁷. Il semble toutefois que presque toutes les références à *waqqurtum* concernent une fille de Pūšu-kēn ¹⁸, ce qui va à l'encontre d'une traduction de ce terme par « prêtresse ».

-
14. AHw 1461 et CDA 433b hésitent sur la traduction à apporter à ce terme construit sur *waqārum*, « être cher, précieux ».
15. MICHEL 2001, n° 316, 317 et 318 ; il en va de même pour l'enveloppe ATHE 25 d'une lettre expédiée par Waqqurtum et sur laquelle cette dernière a déroulé son sceau.
16. TC 3 210, 24-25 : 1 *ri-ik-sà-am a-na Wa-qur-tim*, DUMU.SAL *Pu-šu-ke-en*, l. 27-28 : 22 1/2 ŠE, KÙ.KI *ku-nu-ki-a : a-na A-ha-ha*, 35-36 : 2 GÍN *a-na, A-ha-ha*.
17. HIRSCH 1972, p. 57 ; HECKER 1968, §54d et VEENHOF 1972, p. 103, n. 110. Cela expliquerait l'absence de Waqqurtum parmi les enfants de Pūšu-kēn dans le texte ATHE 24. Toutefois cela ne me paraît pas être un argument totalement convaincant : si l'on imagine que Waqqurtum s'est mariée et a été dotée par son père, elle est sortie du cercle familial pour rejoindre la famille de son mari et n'est alors plus concernée par la succession de son père. Cette hypothèse pourrait être confortée par la lettre CCT 6, 11a (= MICHEL 2001, n° 300) envoyée par Pūšu-kēn à son épouse où l'on apprend que cette dernière aurait décidé de marier sa fille : « Comment se fait-il que tu m'aies choisi un gendre ? ». La lettre CCT 5, 43 = MICHEL 1991, n° 197, 29'-30' : « ils ont donné 2 mines d'or que w/Waqqurtum, ma fille... », 2 *ma-na* KÙ.GI *i-dī-nu ša w/Wa-qār-tim, me-er-i-ti-a*, rédigée par Pūšu-kēn ne nous permet pas de trancher pour l'une ou l'autre hypothèse, de même que la lettre adressée à Pūšu-kēn, BIN 4, 21, 6-9 : « Puzur-Aššur a inscrit sur sa tablette 2 mines d'or au nom de w/Waqqurtum », 2 *ma-na* KÙ.GI, *Puzur₄-a-šur i-na tup-pi-šu, šu-mi w/Wa-qūr-tim, li-il₃-pu-ut*. Il n'est également pas possible de se prononcer pour les textes où de petites sommes d'argent sont attribuées à W/waqqurtum dans un contexte qui fait intervenir des membres de la famille de Pūšu-kēn, il peut tout aussi bien s'agir d'une fille de ce dernier nommée Waqqurtum que d'une désignation d'Ahaha dans son rôle de « fille consacrée », et dans cette dernière hypothèse *waqqurtum* doit alors être traduit comme *ugbabtum*.
18. Deux textes font intervenir une femme appelée U/uqurtum, différente de la fille de Pūšu-kēn, CCT 5, 40a, 19-20 : 1 *ri-ik-sà-am, a-na ú-qú-ur-tim* (à côté d'autres femmes mentionnées par leur nom) et TTC 9 : 5, 8 (collationnée par Michel, *Revue d'Assyriologie* 80, p. 111) où diverses denrées sont données à *Ú/ú-qúr-tim*. Dans les deux cas U/uqurtum peut être interprété aussi bien comme un anthroponyme que comme un titre.

La *qadištum*, autrefois considérée comme une prostituée, a été récemment interprétée comme correspondant à une hiérodote¹⁹, terme anachronique qui la rattache au temple. Selon les dictionnaires, il s'agit d'une femme de statut particulier²⁰, voire d'une femme consacrée²¹. Elle intervient en paléo-assyrien dans deux contrats relatant la possibilité d'un second mariage, et dans un testament. Si, dans le premier contrat, le statut de la *qadištum* que le marchand peut épouser en Anatolie n'est pas clair²², dans le second, en revanche, la *qadištum*, prise pour épouse à Aššur, peut n'être qu'une épouse de statut secondaire. Ce statut n'empêche pas la *qadištum* de recevoir le cas échéant une part d'héritage de son époux ; ainsi, Lamassī, *qadištum*, reçoit de son mari Amur-Ištar leur maison sise à Kaniš ainsi que les esclaves et le mobilier²³.

Le statut de la *qadištum* n'étant pas clair et l'existence d'un mot *waqqurtum* désignant une femme consacrée n'étant pas assurée, je me contenterai, dans cet article d'analyser les références aux femmes consacrées *gubabtum*.

Les filles consacrées

Les marchands assyriens qui partent en Asie Mineure confient à leurs épouses l'éducation des enfants et plus particulièrement celle de leurs filles²⁴ ; celles-ci apprennent très tôt l'art du tissage et reçoivent de leurs mères une éducation morale et religieuse. Ces dernières ont à cœur d'assurer le meilleur avenir possible à leur progéniture, et décident régulièrement de consacrer l'une de leurs filles au dieu.

Qui sont-elles ?

La plupart des références aux *gubabtum* sont relativement succinctes et apportent peu d'informations ; on ne connaît souvent pas leur identité et rares sont les allusions à leurs activités, dont surtout la nature commerciale est prise en compte. De plus, la qualité de femme consacrée d'une Assyrienne n'est généralement pas précisée. Lorsqu'elle l'est, il s'agit alors de régler une succession dans laquelle la fille consacrée est concernée au même titre que ses frères ; dans ce dernier cas, elle

19. Cf. en dernier lieu VEENHOF 2003, p. 452. Voir également STUCKEY 2006. Sur la *qadištum* dans la documentation paléo-babylonienne, cf. RENGER 1967 et STOL 2000.

20. CAD Q, 48-49.

21. AHw 891b.

22. MICHEL 2006, p. 164 et les contrats de mariage AKT 1 77 et ICK 1 3.

23. Le testament fragmentaire BIN 6 222 a été étudié par VON SODEN 1976, p. 216-217.

24. MICHEL 1998a, p. 102-103.

est souvent mentionnée de manière anonyme par sa qualité de *gubabtum*... Il est toutefois possible de dresser la liste de quelques-unes d'entre elles, soit par leurs noms, soit par les noms de leurs proches, soit encore par les simples références aux textes dans lesquelles elles interviennent.

Les gubabtum connues par leur nom

Quelques *gubabtum* sont connues par leur nom et peuvent de ce fait être identifiées dans des textes où leur qualité n'est pas précisée.

– Ab-šalim, fille d'Amur-Ištar et sœur d'Iddin-Adad, Šin-rē'ī, Ilī-bāni, Aššur-nīšu, Šū-Labān, intervient dans un document faisant suite à une succession ; ce texte fait intervenir une autre *gubabtum* et ses frères (cf. Ahaha)²⁵.

– Ahaha, fille de Pūšu-kēn et Lamassī, et sœur de Sue'a, Aššur-mūtappil, Buzazu et Ikuppaša, est sans doute la mieux documentée des femmes consacrées paléo-assyriennes. Son statut de *gubabtum* n'est précisé que dans deux textes, qui font intervenir l'ensemble de la fratrie et se situent sans doute peu après le décès de Pūšu-kēn²⁶ ; dans toutes les autres occurrences, cette femme apparaît sous son propre nom.

– Ahātum, fille d'Ilī-bāni, apparaît avec son statut de femme consacrée dans le testament de son père où elle hérite aux côtés de sa mère, Lamassī, et de ses deux frères Ia et Ikuppīya²⁷.

– Ilališkan n'est connue que par un texte dans lequel elle reçoit des céréales²⁸.

– Ištar-lamassī apparaît comme co-destinataire sur l'enveloppe d'une lettre envoyée par Dadaya²⁹ ; elle est connue par d'autres courriers qu'elle expédie depuis Aššur.

– Lamassī, fille de Šalim-Aššur et sœur d'Ennum-Aššur, Alāhum et Šāt-Ana, apparaît à plusieurs reprises dans les archives de la famille de Šalim-Aššur exhumées en 1994³⁰.

25. ATHE 24: 6, B: 12. Pour une présentation des différentes femmes portant le nom Ab-šalim, cf. MICHEL 2001, p. 459-464.

26. ATHE 24 : 11, B:14 ; TC 1, 79 : 9.

27. ICK 1 12b : 9, 25, 32, 40 = VON SODEN 1976, p. 211 et WILCKE 1976, p. 202 ; voir également MICHEL 1998b, p. 432. Pour une présentation de cette femme, cf. MICHEL 2001, p. 504-505.

28. Kt 94/k 804, 15 (communiqué par M.T. Larsen).

29. TC 3 128B, 1. Pour une présentation de cette femme, cf. MICHEL 2001, p. 481-482.

30. Kt 94/k 770, 25 et Kt 94/k 849, 27 = LARSEN s. p., n° 227 et 228.

– Šīmat-Aššur, fille d’Ikuppī-Ištar, est mentionnée dans un document découvert en 1993 ; elle n’a pas de lien apparent avec les propriétaires des archives ³¹.

– Šīmat-Ištar, fille de Kunīlum, apparaît avec ses frères Iliya et Ilabrat-bāni dans le testament de leur mère Ištar-Lamassī exhumé en 1991 ³².

– Enfin, la qualité de *gubabtum* d’Ummī-Išhara, fille d’Elamma et Lamassātum et sœur d’Ennum-Aššur, Pīlah-Ištar, Šū-Bēlum et Aššur-ṭāb, peut être déduite de plusieurs documents découverts en 1991 dans les archives d’Elamma ³³.

Par conséquent, une petite dizaine de femmes consacrées sont connues par leur nom ; on s’aperçoit qu’il faut des circonstances exceptionnelles pour qu’elles soient mentionnées comme *gubabtum*, comme le décès de leurs parents.

Les gubabtum connues par les noms de leurs proches

D’autres femmes consacrées sont identifiées par les noms de membres de leur famille. Les deux femmes *gubabtum* dont on connaît les noms du père et des frères sont citées dans des documents relatifs à une succession :

– *Gubabtum*, fille d’Aguza, sœur d’Aššur-rabi, de Šū-Ištara, d’Aššur-ṭāb et nièce d’Amur-Šamaš ³⁴.

– *Gubabtum*, fille de Puzur-ilī, sœur d’Amur-Šamaš et Ikūnum, intervient à plusieurs reprises dans les archives exhumées en 1961 ³⁵.

Quatre femmes *gubabtum* sont attestées par le seul nom du père :

– NIN.DINGIR, fille d’Ušur-ša-Aššur ³⁶.

– *Gubabtum*, fille de Naplis ³⁷.

– *Gubabtum*, fille d’Ilī-dān ³⁸.

– *Gubabtum*, fille d’Iddin-Sīn ³⁹.

Deux autres *gubabtum* sont mentionnées avec leurs frères :

31. Kt 93/k 598, l. 10-12 (C. Michel).

32. Kt 91/k 453, l. 11-12 Dossier étudié par VEENHOF 2008.

33. Kt 91/k 377, 10 et Kt 91/k 421, 35, textes cités par VEENHOF 1997, p. 137 et VEENHOF 2007, p. 287.

34. KTK 103, 4-5 et son enveloppe TC 1 93, 2’.

35. Kt m/k 1, 5 = Hecker 2004b, p. 54 ; Kt m/k 2, 25 (communiqué par K. Hecker) ; Kt m/k 69, 32 = Hecker 2004a, p. 286-291 ; Kt m/k 70, 25’ (communiqué par K. Hecker).

36. Prag I 542, 3-4.

37. Kt n/k 1772, 8 = BAYRAM & ÇEÇEN 1996, p. 633.

38. Kt 91/k 148, 11 (communiqué par K.R. Veenhof).

39. Kt 93k 402, 11-12 (C. Michel).

- *Gubabtum*, sœur d’Anah-ilī et d’Al-tāb⁴⁰.
- *Gubabtum*, sœur d’Aššur-bēl-awātīm et Puzur-Aššur⁴¹.

Les gubabtum identifiées uniquement par leur lieu de résidence

Certaines *gubabtum* sont attestées comme résidentes en Asie Mineure. Leurs rares mentions, anonymes, laissent à penser qu’elles sont peu nombreuses :

- *Gubabtum*, réside à Zalpa⁴².
- *Gubabtum*, possède une maison dans Hurrāma⁴³.

Les gubabtum non identifiées

D’autres femmes sont mentionnées uniquement par leur qualité de *gubabtum*, sans indication quant à l’identité de leurs proches ou leur lieu de résidence :

- *Gubabtum* reçoit de l’argent⁴⁴.
- *Gubabtum* témoin⁴⁵.
- Des étoffes sont entreposées dans la maison de la *gubabtum*⁴⁶.
- *Gubabtum* possède ½ mine⁴⁷.
- *Gubabtum* doit entendre une tablette⁴⁸.
- De l’étain appartenant à Iliya a été entreposé dans la maison de la *gubabtum*⁴⁹.
- *Gubabtum*⁵⁰.

Au total nous avons donc recensé près d’une trentaine de femmes consacrées *gubabtum* dans la documentation paléo-assyrienne accessible. Aucune de ces

40. AKT 1 25, 7 = KTS 2 9, 7.

41. Kt 91/k 161, 3, 16 (communiqué par K.R. Veenhof).

42. AKT 3 103, 18.

43. Kt m/k 125, 13 (communiqué par K. Hecker).

44. ATHE 8, 3.

45. CCT 3, 12a, 12.

46. Prag I 558, 6.

47. Kt 91/k 147, 27 (communiqué par K.R. Veenhof).

48. Kt 94/k 1311, 5 (communiqué par M.T. Larsen).

49. Kt 94 k 1679, 16 (communiqué par M.T. Larsen).

50. Kt 94 k 1746, 5 (communiqué par M.T. Larsen).

femmes ne semble être mariée, et l'on peut imaginer que tout comme les *naditum* de Šamaš à Sippar, elles demeuraient célibataires⁵¹.

La consécration d'une fille

La consécration d'une fille au dieu semble relativement courante dans la société paléo-assyrienne ; les marchands, de même qu'ils font des offrandes aux dieux, consacrent leur fille aînée, non seulement en signe de gratitude pour la prospérité de leur commerce, mais surtout pour confirmer leur position au sein de la communauté⁵². Certaines *gubabtum* sont issues des familles les plus aisées d'Aššur.

Une expression figurée est employée pour symboliser l'acte de consécration de la fille : *ana sūnim šakānum*, que l'on traduit littéralement par « placer dans le giron, sous la protection (de la divinité) ».

Cet acte de piété, décidé par les parents, intervient avant que la fille ait atteint l'âge de se marier comme le montrent plusieurs lettres envoyées par Lamassī à son époux Pūšu-kēn, qui concernent l'avenir de leur fille Ahaha⁵³ :

– « La petite a grandi, montre-toi un homme d'honneur, viens et place-la sous la protection du dieu Aššur. »

– « Tu entends comme le genre humain est (maintenant) pervers, chacun est prêt à avaler son voisin ! Montre-toi un homme d'honneur, viens et romps tes obligations. Place (notre) petite sous la protection du dieu Aššur ! »

– « Comme la fillette avait grandi, j'ai dû faire une paire d'étoffes épaisses pour la carriole... La petite a beaucoup grandi, mets-toi en route, viens la placer sous la protection du dieu Aššur, et saisir le pied de ton dieu ! »

Ahaha demeure donc avec sa mère à Aššur alors que Pūšu-kēn s'est installé à Kaniš ; la fillette grandit sans revoir son père et sa mère n'a de cesse de réclamer la visite de son époux afin de consacrer sa fille au dieu Aššur avant que cette dernière ne soit trop grande. Lamassī obtient gain de cause puisque l'on apprend qu'Ahaha est devenue *gubabtum* (cf. ci-dessus).

Ce dossier unique n'apporte aucune information quand au déroulement de la célébration au cours de laquelle la fille est consacrée ; il montre néanmoins que cette cérémonie nécessite la présence du père.

51. HARRIS 1975. Cependant, les *naditum* de Marduk pouvaient se marier, mais n'étaient pas autorisées à enfanter. La comparaison entre la *gubabtum* paléo-assyrienne et la *naditum* paléo-babylonienne ne peut être qu'indicative.

52. DERCKSEN 1998.

53. BIN 4 9, RA 59, 159 et CCT 3 20, textes respectivement traduits dans MICHEL 2001, n° 304, 306 et 307.

À quelle divinité les filles des marchands assyriens sont-elles consacrées ?

Lamassī souhaite consacrer son enfant à la divinité poliade, Aššur⁵⁴. Cette consécration à Aššur n'empêche pas Ahaha de révéler d'autres dieux, en gérant par exemple, avec sa mère, des offrandes de son père à la déesse Tašmētum⁵⁵.

Également installée à Aššur, Ahātum est sans doute aussi vouée au dieu poliade ; elle lui verse des offrandes en argent⁵⁶.

De fait, la plupart des références à la résidence des femmes consacrées renvoient à la ville d'Aššur ; ainsi, Ištar-Lamassī⁵⁷, Lamassī, fille de Šalim-Aššur⁵⁸, la fille de Puzur-ilī⁵⁹, Šīmat-Ištar, fille de Kunīlum⁶⁰ et Ummī-Išhara, fille d'Elamma⁶¹, demeurent toutes à Aššur. Il est fort probable que ces Assyriennes, filles de marchands généralement aisés, sont toutes consacrées au dieu Aššur.

On relève toutefois la présence de *gubabtum* dans certaines localités anatoliennes, à Hurrāma et Zalpa par exemple⁶². Les principales divinités assyriennes peuvent être révérees dans les différents comptoirs de commerce, représentées dans une zone sacrée par un autel, voire un emblème ; certaines localités comportent même un sanctuaire dédié au dieu Aššur, avec vraisemblablement un personnel religieux, comme à Uršu, où des individus ont volé emblème et bijoux du dieu⁶³.

-
54. Dans le jugement TC 1 79 qui est décidé en Anatolie, Ahaha, absente puisque vivant à Aššur, est représentée par Iddin-abum.
55. TC 3, 35 = MICHEL 2001, n° 311, 15-22 : « Quant au prêt-*ikribum* que tu as contracté par vœu à (la déesse) Tašmētum, je t'en prie, ne l'oublie pas ! Les obligations ont déjà augmenté. Apporte le (montant) par-devers toi ou bien envoie-le par le prochain voyageur. »
56. RA 59, 36, 13-15 : *a-ha-ma* 1 1/2 GÍN, KÙ.BABBAR *ik-ri-b[u]*, *ša A-šur*.
57. Voir par exemple la lettre LB 1201 = MICHEL 2001, n° 363.
58. Kt 94/k 70, 23-25 (C. Michel) : *a-na, A-lim^{ki} : a-še-er : a-ha-ti-ni, gu₅-ba-áb-tim : lu ni-li-ik-ma*.
59. Kt m/k 69, 32-33 = HECKER 2004a, p. 286-291.
60. VEENHOF 2008.
61. Kt 91/k 421 cité par VEENHOF 2007, p. 287.
62. Cf. ci-dessus. Il existe également une mention d'une *gubabtum* qui porte un nom anatolien, Ilališkan (Kt 94/k 804, 14-15, communiqué par M.T. Larsen) ; elle est endettée de deux jarres de blé. Le texte ne donne aucune information quant à la divinité à laquelle elle est consacrée (KRYSZAT 2006b, p. 105). Le titre NIN.DINGIR est utilisé plus tard en Anatolie dans la documentation hittite, cf. TAGGAR-COHEN 2006.
63. Babyl. 6, 7 = MICHEL 2001, n° 51.

Les activités des gubabtum

La documentation mentionnant des femmes consacrées peut être séparée en deux lots. Dans les textes ayant trait à une succession, la *gubabtum* est présente en tant qu'héritière et ses activités ne sont pas mentionnées. Les autres documents, en revanche, permettent d'envisager les activités de ces femmes, principalement dans le domaine commercial. Nous n'avons hélas aucune indication quant à leurs activités en relation avec leur statut de femmes consacrées.

La mieux connue d'entre elles, Ahaha, fille de Pūšu-kēn et Lamassī, demeure avec sa mère à Aššur où elle finit donc par être consacrée au dieu poliade. Désormais indépendante, elle correspond avec ses frères et mène ses propres affaires en investissant de l'argent dans différentes sociétés et associations commerciales. À la mort de son père, elle participe au règlement de sa succession, l'actif comme le passif, et informe ses frères de l'état désastreux des affaires de la famille ⁶⁴.

Ahātum, fille d'Ilī-bāni et Lamassī, de même, opère différentes transactions par le biais de prêts, en général inférieurs à une mine d'argent, à des marchands assyriens ⁶⁵ ; elle est impliquée dans le commerce des étoffes et envoie des marchandises en Asie Mineure ⁶⁶.

Ištar-lamassī confectionne des étoffes à Aššur, puis les expédie en Anatolie en échange de quoi elle reçoit plusieurs sommes d'argent ⁶⁷.

Les autres *gubabtum*, anonymes, reçoivent ou sont propriétaires de différents montants d'argent ⁶⁸ et d'étoffes ⁶⁹ ; elles se voient confier des marchandises, comme de l'étain ⁷⁰. L'une doit prendre connaissance d'une tablette ⁷¹, une autre intervient comme témoin ⁷². Elles sont parfois amenées à régler des transactions concernant des membres de leur famille. La fille de Naplis, représentée par un

64. MICHEL 2001, 438-442 ainsi que les textes n° 225 et 226.

65. MICHEL 2001, p. 504-505 et les textes *Revue d'Assyriologie* 59, 36a, BIN 4, 153 = EL 75, KTS 1, 45b = EL 58, TC 3, 228.

66. HUCA 40, 57b = MICHEL 2001, n° 393 et CCT 4, 15a = MICHEL 2001, n° 394.

67. VEENHOF 1972, p. 120, n. 195 ; il semble toutefois que certaines lettres concernent une femme homonyme, cf. MICHEL 2001, p. 480-482.

68. ATHE 8, Kt 91/k 147 (communiqué par K. R. Veenhof), Kt 93/k 598 (C. Michel), Prag I 542.

69. Kt 93/k 402 (C. Michel).

70. AKT 3 103.

71. Kt 94/k 1311 (communiqué par M.T. Larsen).

72. CCT 3 12a.

tiers, procède à la vente d'un esclave de la maison de son père ⁷³, tandis que celle d'Iī-dān emprunte de l'argent auprès d'un créancier vraisemblablement pour racheter son frère qui se serait mis en servitude pour dette ⁷⁴.

Ces femmes disposent donc de biens en propre qu'elles gèrent au mieux tout en participant aux activités financières de leur famille.

Les acquis des filles consacrées

Présentes dans de nombreux actes et règlements de succession, les *gubabtum* semblent bénéficier d'une situation privilégiée ; elles sont propriétaires de la maison dans laquelle elles résident. Elles ne vivent donc pas en communauté ; toutefois, il n'est pas impossible que leurs maisons soient regroupées dans un même quartier.

Propriétaires de maisons

Plusieurs documents font allusion aux propriétés immobilières des femmes consacrées. À Aššur, des marchandises y sont placées en dépôt dans l'attente d'être expédiées en Anatolie : de l'étain ⁷⁵ et des étoffes ⁷⁶. L'une possède deux habitations en indivision avec ses frères ⁷⁷.

Certaines sont également propriétaires de maisons en Asie Mineure où elles résident, à Hurrāma ⁷⁸ ou à Zalpa ⁷⁹. Ces documents indiquent une relative liberté pour ces femmes qui peuvent s'établir en territoire étranger ⁸⁰.

Héritières

En rédigeant leurs testaments, les marchands pensent d'abord à leurs épouses et à leurs filles non mariées, qui n'ont pas reçu leur part d'héritage en dot ; on a même l'impression que ces testaments sont mis par écrit dans le but d'assurer une part aux femmes et aux filles consacrées.

73. Kt n/k 1772 = BAYRAM & ÇEÇEN 1996, p. 615, 633.

74. Kt 91/k 148 (communiqué par K.R. Veenhof).

75. kt 94 k 1679 ; Kt m/k 125 (cf. note précédente).

76. Prag I 558.

77. AKT 1 25 = KTS 2 9.

78. Kt m/k 125 (communiqué par K. Hecker).

79. AKT 3 103.

80. À moins qu'il ne s'agisse d'Anatoliennes désignées par un terme assyrien.

Ilī-bāni fait ainsi part de ses dispositions testamentaires⁸¹ : la maison de Kaniš revient à sa femme, ainsi qu'une créance. Il lègue à sa fille et ses deux fils, en parts égales, des tablettes de créance en cuivre, étain et argent. En contre-partie, Ahātum doit céder à ses frères le prêt *ikribum* (prêt du temple) de son père qu'elle détenait en partie⁸². Les deux frères doivent verser à leur sœur une allocation annuelle de 6 mines de cuivre, et lorsqu'ils effectuent des offrandes, ils doivent également donner à leur sœur des morceaux de poitrine. L'un des fils hérite du sceau paternel.

Les arrangements du père envers sa progéniture ne sont pas toujours suivis d'effet. Une dispute survenue entre deux frères après le décès de leur père est relatée par plusieurs textes. Amur-Šamaš s'est occupé de son père, Puzur-ilī, durant les derniers mois de sa vie en Asie Mineure. Son frère, Ikūnum, lui reproche d'avoir conservé pour lui l'héritage avec le sceau paternel, lésant ainsi le reste de la fratrie dont leur sœur *gubabtum*, et de leur réclamer de l'argent pour rembourser un emprunt qu'il aurait effectué pour payer les obsèques de leur père⁸³. Il en profite pour dresser un inventaire des biens laissés par le défunt. Amur-Šamaš se défend de cette accusation, prétendant que leur père n'a rien laissé. Il précise cependant qu'avant de mourir, il lui a remis un sceau en lapis-lazuli destiné à leur sœur. Il semble que, trois ans après la disparition du père, son testament se trouve toujours à Aššur, où résident la sœur consacrée et d'autres membres de la famille.

Deux veuves ont également couché leur fille *gubabtum* sur leur testament. Lamassātum, veuve d'Elamma dont les archives ont été découvertes en 1991, donne la liste de ses propriétés qui doivent, à sa mort, être apportées à Aššur et partagées entre sa fille consacrée et ses fils⁸⁴. Cet inventaire comprend de la vaisselle précieuse, des bijoux, de l'argent d'offrandes votives, des créances diverses en argent et marchandises et des esclaves. Un dossier d'une dizaine de textes, exhumé dans la même maison, concerne les obsèques et la succession d'Ištar-lamassī, veuve une première fois de l'Assyrien Kunilum, avec lequel elle a eu trois enfants, et une seconde fois de l'Anatolien Lulu⁸⁵. La mère précise

81. ICK 1 12 op. cit. note 27.

82. DERCKSEN 1998, p. 90-91.

83. Ce dossier est analysé par HECKER 2004a.

84. Kt 91/k 421 et VEENHOF 1997, p. 137.

85. Ce dossier est étudié par VEENHOF 2008 où les textes sont classés ainsi : A. 91/k 453 : testament d'Ištar-Lamassī ; B. 91/k 423 : lettre de Lamassātum à des membres de la famille dont Šīmat-Ištar qui se trouve à Aššur ; C. 91/k 425 : brouillon de lettre adressée à Šīmat-Ištar ; D. 91/k 438 : contrat concernant l'or et l'argent laissés par Ištar-Lamassī à Lamassātum et confiés à Ennma-Aššur et Šumi-abiya ; E. 91/k 413 : contrat expliquant que l'or et l'argent sont confiés à Ennum-ilī pour être expédiés à Šīmat-Ištar ; F. 91/k 441 : *memorandum* signalant que tout ce qui reste de l'argent qu'Ištar-Lamassī a donné à ses fils revient à Šīmat-Ištar à Aššur.

les parts qu'elle donne à chacun de ses enfants⁸⁶ : « sur les 57 sicles d'argent disponibles, Iliya recevra 37 sicles, Ilabrat-bani 20 sicles, et ils enverront à ma fille, la *gubabtum*, 2 ¼ sicles d'or et 7 ½ sicles d'argent ainsi qu'un sceau ». Des courriers avisent la fille, Šīmat-Ištar, des changements intervenus : une partie de l'héritage sert au remboursement des dettes du défunt mari, aux funérailles de la mère et de ses deux fils morts peu de temps après elle. Šīmat-Ištar reste la seule héritière, mais comme elle demeure à Aššur, elle mandate des tiers pour régler la succession.

Le statut de la fille qui hérite ainsi d'une part sur les biens de son père n'est pas toujours précisé. Agūa, dans son testament, lègue à sa fille Ab-šalim 1/3 mine d'or, une mine d'argent et une servante⁸⁷ ; Ab-šalim n'est pas mariée et il y a de fortes chances qu'elle soit *gubabtum*, même si le texte ne le précise pas.

La plupart des *gubabtum* résidant à Aššur, nous n'avons pas retrouvé leurs archives et nous n'avons par conséquent aucune idée du devenir des propriétés dont elles ont hérité ou qu'elles ont acquises au cours de leur vie. Dans la mesure où elles n'ont pas d'héritiers, il est fort probable que, à leur mort, leur famille paternelle récupère leurs biens.

La place de la fille consacrée dans sa fratrie

Les testaments examinés ci-dessus ainsi que les arbres généalogiques des familles comptant des filles consacrées montrent que ces dernières occupent une place importante dans leur fratrie. Les parents choisissent généralement de consacrer au dieu Aššur l'aînée de leurs filles, voire l'aînée des enfants. Son statut de *gubabtum*, en plus de son rang dans la fratrie, lui confère respect et attention de la part du reste de la famille ; elle intervient souvent en tête des formules épistolaires. Le ton et le contenu de ses lettres indiquent qu'elle prend part à toute décision familiale d'importance. L'une des meilleures illustrations de l'influence de la femme consacrée au sein de sa famille vient d'une lettre d'Ummī-Išhara, expédiée depuis Aššur à sa sœur Šalimma, qui se trouve à Kaniš chez leur mère, déjà veuve⁸⁸. Ummī-Išhara, dont nous savons par ailleurs qu'elle est *gubabtum*, tient le rôle de la sœur aînée avisée et intervient comme médiatrice entre Šalimma et son époux resté à Aššur. Elle utilise divers arguments pour convaincre sa sœur de revenir dans son foyer : elle craint les effets négatifs de leur mésentente pour elle-même qui fréquente son beau-frère à Aššur ; celui-ci, frustré de ne pas voir son épouse qui refuse de venir à Aššur, risque de demander le divorce ; enfin, elle

86. Texte A. Kt 91/k 453 du dossier cité note précédente, l. 4-14.

87. Kt o/k 196 publié par ALBAYRAK 2000 et analysé par MICHEL 2000.

88. Cette lettre est publiée et analysée par VEENHOF 2008.

qui n'a pas d'enfant décrit à sa sœur les effets néfastes de son comportement pour son jeune enfant resté à Aššur et élevé par sa belle-famille.

Même si nous n'avons aucun témoignage sur les obligations religieuses des filles de marchands assyriens consacrées au dieu Aššur, les archives de Kaniš permettent de dresser le portrait de ces femmes, dont l'existence peut être comparée à celle des *nadītum* de Šamaš documentées par les sources de Sippar⁸⁹. Elles n'appartiennent pas au personnel du temple, mais vivent dans leurs propres demeures, peut-être à proximité du sanctuaire. Elles participent au commerce à longue distance, tout comme le roi, les temples, les prêtres et l'ensemble de la population d'Aššur ; dans ce cadre, leur qualité de femme consacrée n'est que rarement précisée.

La motivation première du marchand qui consacre sa fille aînée au dieu Aššur est sans doute religieuse⁹⁰ ; elle prie et fait des sacrifices pour les membres de sa famille. En offrant sa fille au dieu, l'Assyrien agit comme un homme digne de respect et confirme son rang au sein de la société. Mais cet acte a également un motif d'ordre économique : la *gubabtum* reçoit une part d'héritage, tout comme ses frères ; les biens qu'elle reçoit ne quittent pas sa famille car elle reste célibataire.

Cécile MICHEL
Histoire et ARchéologie de l'Orient Cunéiforme
UMR 7041 (ArScAn), Nanterre
cecile.michel@mae.u-paris10.fr

Bibliographie

ALBAYRAK 2000

İ. ALBAYRAK, « Ein neues Testament aus Kültepe », *Archivum Anatolicum* 4, p. 17-27.

BAYRAM & ÇEÇEN 1996

S. BAYRAM & S. ÇEÇEN, « The Institution of Slavery in Ancient Anatolia in the Light of New Documents », *Belleten* 60, p. 606-645.

BRIQUEL-CHATONNET, FARÈS, LION et MICHEL 2009

F. BRIQUEL-CHATONNET, S. FARÈS, B. LION et C. MICHEL (éds), *Femmes, cultures et sociétés dans les civilisations méditerranéennes et proche-orientales de l'Antiquité*, *Topoi*, Suppl. 10.

89. HARRIS 1975 ; rien n'indique toutefois qu'elles avaient un statut et des occupations similaires.

90. STOL 1995, p. 139-140.

DERCKSEN 1998

J.G. DERCKSEN, « The Silver of the Gods. On Old Assyrian ikribū », *Emin Bilgiç Anı Kitabı, Archivum Anatolicum* 3 (1997) [1998], Ankara, p. 75-100.

DERCKSEN 2004

J.G. DERCKSEN, *Old Assyrian Institutions*, MOS Studies 4, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stamboul, vol. XCVIII, Leyde.

GARELLI 1962

P. GARELLI, « La religion de l'Assyrie ancienne d'après un ouvrage récent », *Revue d'Assyriologie* 56, p. 191-210.

HARRIS 1975

R. HARRIS, *Ancient Sippar. A Demographic Study of an Old Babylonian City (1894-1595 B.C.)*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stamboul, vol. XXXVI, Istanbul.

HECKER 2004a

K. HERCKER, « Beim Tode unseres Vaters... Der leidige Streit ums Erbe », dans J.G. DERCKSEN (éd.), *Assyria and Beyond. Studies Presented to Mogens Trolle Larsen*, Publications de l'Institut historique-archéologique néerlandais de Stamboul, vol. C, Leyde, p. 281-298.

HECKER 2004b

K. HERCKER, « Altassyrische Texte », in B. JANOWSKI & G. WILHELM (éds), *Texte zum Rechts- und Wirtschaftsleben*, Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, Neue Folge Bd. 1, Tübingen, p. 43-57.

HIRSCH 1972

H. HIRSCH, *Untersuchungen zur altassyrischen Religion*, Archiv für Orientforschung Beiheft 13/14 (1961, 2^e éd. 1972).

KRYSZAT 1995

G. KRYSZAT, « Ilu-šumma und der Gott aus dem Brunnen », dans M. DIETRICH et O. LORETZ (éds), *Festschrift für Wolfram Freiherrn von Soden zum 85. Geburtstag am 19. Juni 1993*, Alter Orient und Altes Testament, vol. 240, Münster, p. 201-213.

KRYSZAT 2003

G. KRYSZAT, « Zur Liste der Schwurgötter im Assur-Apûm-Vertrag », *Isimu* 6, p. 99-102.

KRYSZAT 2006a

G. KRYSZAT, « Die altassyrischen Belege für den Gott Amurru », *Revue d'Assyriologie* 100, p. 53-56.

KRYSZAT 2006b

G. KRYSZAT, « Herrscher, Herrschaft und Kulttradition in Anatolien nach den Quellen aus den altassyrischen Handelskolonien – Teil 2 : Götter, Priester und Feste Altanatoliens », *Altorientalische Forschungen* 33, p. 102-124.

LARSEN s. p.

M.T. LARSEN, *The Archive of the Šalim-Aššur Family*, vol. 1 : *The first two generations*, Ankara.

MATOUŠ 1982

L. MATOUŠ, « Zur Korrespondenz des Imdīlum mit Taram-kubi », dans G. VAN DRIEL *et alii* (éds), *Zikir šumim. Assyriological Studies Presented to F.R. Kraus on the Occasion of this Seventieth Birthday*, Leyde, p. 268-270.

MICHEL 1991

C. MICHEL, *Innāya dans les tablettes paléo-assyriennes*, 2 vol., Paris, ERC.

MICHEL 1998a

C. MICHEL, « Les enfants des marchands de Kaniš », dans B. LION, C. MICHEL et P. VILLARD (éds), *Enfance et éducation au Proche-Orient ancien, Actes de la table ronde, Nanterre, Décembre 1997, Ktēma 22*, p. 91-108.

MICHEL 1998b

C. MICHEL, « Quelques réflexions sur les archives récentes de Kültepe », dans S. ALP et A. SÜEL (éds), *3. Uluslararası Hititoloji Kongresi Bildirileri (Çorum 1996)*, Ankara, p. 419-433.

MICHEL 2000

C. MICHEL, « À propos d'un testament paléo-assyrien : une femme 'père et mère' des capitaux », *Revue d'Assyriologie* 94, p. 1-10.

MICHEL 2001

C. MICHEL, *Correspondance des marchands de Kaniš au début du II^e millénaire av. J.-C.*, Littératures du Proche-Orient ancien, vol. 19, Paris.

MICHEL 2006

C. MICHEL, « Bigamie chez les Assyriens du début du II^e millénaire », *Revue Historique de Droit Français et Étranger* 84, p. 155-176.

MICHEL 2008

C. MICHEL, « "Tu aimes trop l'argent et méprises ta vie". Le commerce lucratif des Assyriens en Anatolie centrale », dans *La ricchezza nel Vicino Oriente Antico, Atti del Convegno internazionale Milano 20 gennaio 2007*, Centro Studi del Vicino Oriente, Milan, p. 37-62.

MICHEL 2009a

C. MICHEL, « Femmes et ancêtres : le cas des femmes d'Aššur », dans BRIQUEL-CHATONNET, FARÈS, LION et MICHEL 2009, p. 27-39.

MICHEL 2009b

C. MICHEL, « Les femmes et l'écrit dans les archives paléo-assyriennes », dans BRIQUEL-CHATONNET, FARÈS, LION et MICHEL 2009, p. 253-272.

RENGER 1967

J. RENGER, « Untersuchung zum Priestertum in der altbabylonischen Zeit, 1. Teil », *Zeitschrift für Assyriologie* 58, p. 110-188.

STOL 1955

M. STOL, « Women in Mesopotamia », *Journal of the Economic and Social History of the Orient* 38, p. 123-144.

STOL 2000

M. STOL, « Titel altbabylonischer Klosterfrauen », dans J. MARZAHN & H. NEUMANN (éds), *Assyriologica et Semitica. Festschrift für Joachim Oelsner anlässlich seines*

65. *Geburtstages am 18. Februar 1997*, *Alter Orient und Altes Testament* 252, Münster, p. 457-466.
- STUCKEY 2006
J.H. STUCKEY, « Priestesses and 'Sacred Prostitutes' in the ancient Near East », *Canadian Society for Mesopotamian Studies Journal* 1, p. 45-49.
- TAGGAR-COHEN 2006
A. TAGGAR-COHEN, « The NIN.DINGIR in the Hittite Kingdom : A Mesopotamian priestly office in Hatti ? », *Altorientalische Forschungen* 33, p. 313-327.
- VEENHOF 1972
K.R. VEENHOF, *Aspects of Old Assyrian Trade and its Terminology*, *Studia et Documenta*, vol. X, Leyde.
- VEENHOF 1997
K.R. VEENHOF, « Old Assyrian and Ancient Anatolian Evidence for the Care of the Elderly », dans M. STOL et S.P. VLEMINGS (éds), *The Care of the Elderly in the Ancient Near East*, Leyde, p. 119-160.
- VEENHOF 2003
K.R. VEENHOF, « The Old Assyrian Period », dans R. WESTBROOK (éd.), *History of the Ancient Near Eastern Law*, *Handbuch der Orientalistik*, vol. 72, Leyde-Boston, p. 431-483.
- VEENHOF 2008
K.R. VEENHOF, « The Death and Burial of Ishtar-Lamassi in Karum Kanish », dans R.J. VAN DER SPEK (éd.), *Studies in Ancient Near Eastern World View and Society Presented to Marten Stol on the Occasion of his 65th birthday, 10 November 2005, and his retirement from the Vrije Universiteit*, Amsterdam, p. 97-119.
- VON SODEN 1976
W. VON SODEN, « Ein altassyrisches Testament, *Die Welt des Orients* 8, p. 211-217.
- WILCKE 1976
C. WILCKE, « Assyrische Testamente », *Zeitschrift für Assyriologie* 66, p. 196-233.